

Bruxelles le 3 février 1857.



Monsieur le Secrétaire ?

Je viens vous prier de vouloir remettre
au porteur mon tableau de De Cleef
représentant le Martyre de St Ursula
que la Commission s'est pas acceptée
pour le Musée et que vous m'avez
fait savoir que vous le garderiez à votre
disposition.

En vous remerciant de votre
et je vous en prie une très bonne nuit
pour vous en la bienveillance de
mon la Comtesse

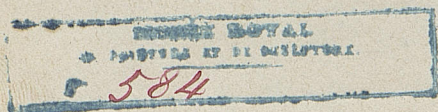
L'attachant M^{re} de la Comtesse

Lucie

P.P.

Ce serait avec vous comme en porteur mais
je suis retenu par une indisposition,

Lucie



Brunello, le 22 Janvier 1857.

à M^r Tacchi,

Je regrette d'avoir à vous
informer en réponse à votre
lettre du 15 Alte de, que la
C^{on} Ass^{emb}lée vient de décider
qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer
pour le Alte le tableau de
Jean De Cleef, que vous
avez soumis à son examen.

Je continue en conséquence
ce tableau à votre disposition,
et vous prie, M^r d'agréer
l'ass. de ma C^{on} distinguée.

Le Secrétaire

[Signature]

Messieurs les Président et Membres de la
Commission administrative du Musée Royal
à Bruxelles.

Messieurs :



184.

J'ai visité maintes fois notre Musée Royal et il m'a semblé qu'il s'y
trouve encore des lacunes parmi les Maîtres de notre grande Ecole, entre autres le
Musée ne possède aucun Tableau de Jean De Clief, le Disciple cheri de
Gaspard De Crayer, alors que les chefs d'oeuvres du Maître y abondent.

D'après les meilleurs juges, ce grand et Brillant Artiste a surpassé, dans
le choix, l'ordre et l'agencement des Draperies les meilleurs Artistes des Pays Bas;
il dessinait et composait si bien que souvent il approchait des grands Maîtres
Italiens et notamment du Poussin: il est de ses oeuvres qui, sous le rapport de
l'invention, de la Composition, de l'expression et du Coloris, entrent en comparaison
avec les meilleures productions de Van Dyck⁽¹⁾: ne serait-ce donc pas regrettable
de priver plus long temps le Musée Royal d'une oeuvre de ce Maître alors qu'il existe un
moyen de remplir cette lacune?

(1) Gaull de St. Germain,
Ecoles Allemandes, Flamandes
et hollandaises. Vol. 2^e p^{tes} 98 et 99.

Je possède un Tableau assez capital de ce Maître, il représente le Martyre de
St. Merule et je me permets, Messieurs, de vous l'offrir en vente pour la modique
Somme de Sept cent francs. 700 fr.

J'avais eu l'intention de le faire mettre en bon état (il est encore comme il est sorti
des mains de l'artiste, vierge de nettoyage et retouchage il n'a jamais été mis en vente).

Sur l'avis d'un artiste très expérimenté il fallait améliorer sa forme trop allongée,
à cette fin il a été entouré double avec un élargissement de 15 Cent. de chaque côté.

Mais des circonstances exceptionnelles me forcent de réaliser quelques fonds, la
Somme pour la quelle je vous l'offre, Messieurs, est loin d'atteindre celle qu'il
m'a coûté, en regard au prix d'achat, la dépense préparatoire et une possession
non interrompue de 39 ans: mais pour deux motifs bien justificatifs à mes yeux
je me restreins à le proposer: 1^o le faible cours actuel des objets d'art en peinture, 2^o
le grand désir de voir entrer dans le Musée Royal une oeuvre remarquable d'une de nos
célébrités qui y manque et où ce Tableau ne ferait pas disparaître à côté de la pièce
merveilleuse de son Maître.

Je joins à la présente une note extraite du registre de l'Etat civil qui est littéralement
son acte de Naissance et de quelques particularités touchant le Maître et le Tableau
en question qui ne sont pas du domaine public et peuvent avoir quelque intérêt pour
vous, Messieurs, surtout si vous agréer l'offre que j'ai l'honneur de vous faire.

En attendant le résultat de votre décision je vous prie, Messieurs d'accepter
l'assurance de ma gratitude et de ma haute Considération.

L'Intendant Militaire en retraite

Leurs
3

Malines ce 15 Décembre 1856.